

Maisons-Alfort, le 26 juillet 2006

## **AVIS**

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'utilisation du chlorure de magnésium pour la régénération de résines échangeuses d'ions utilisées pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 6 juillet 2005 par la Direction générale de la santé d'une demande d'avis relatif à l'utilisation du chlorure de magnésium pour la régénération de la résine échangeuse d'ion LEWATIT S1468 utilisée pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » les 15 mai et 6 juin 2006, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant que la demande porte sur l'utilisation du chlorure de magnésium pour la régénération de la résine échangeuse d'ions LEWATIT S1468 utilisée pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine ;

Considérant la circulaire DGS/VS4 n°2000-166 du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant que cette résine est autorisée avec le chlorure de sodium comme produit de régénération ;

Considérant que les éléments transmis par le pétitionnaire manquent de précision sur la stabilité, sur la pureté et sur l'origine du produit commercial utilisé ;

Considérant que le pétitionnaire ne précise pas le protocole de régénération à respecter pour garantir l'efficacité de la résine ;

Considérant qu'aucune indication n'est donnée sur le mode de désinfection ;

Considérant que les essais n'ont été réalisés que sur une eau moyennement minéralisée et que le pétitionnaire n'apporte pas la preuve de l'efficacité de son procédé sur des eaux présentant d'autres caractéristiques,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis défavorable à l'utilisation du chlorure de magnésium pour la régénération de la résine échangeuse d'ions LEWATIT S1468 utilisée pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

La Directrice générale de l'Agence française  
de sécurité sanitaire des aliments

**Pascale BRIAND**